

Les archives du paranormal

Partie 1 : du cerveau au réel

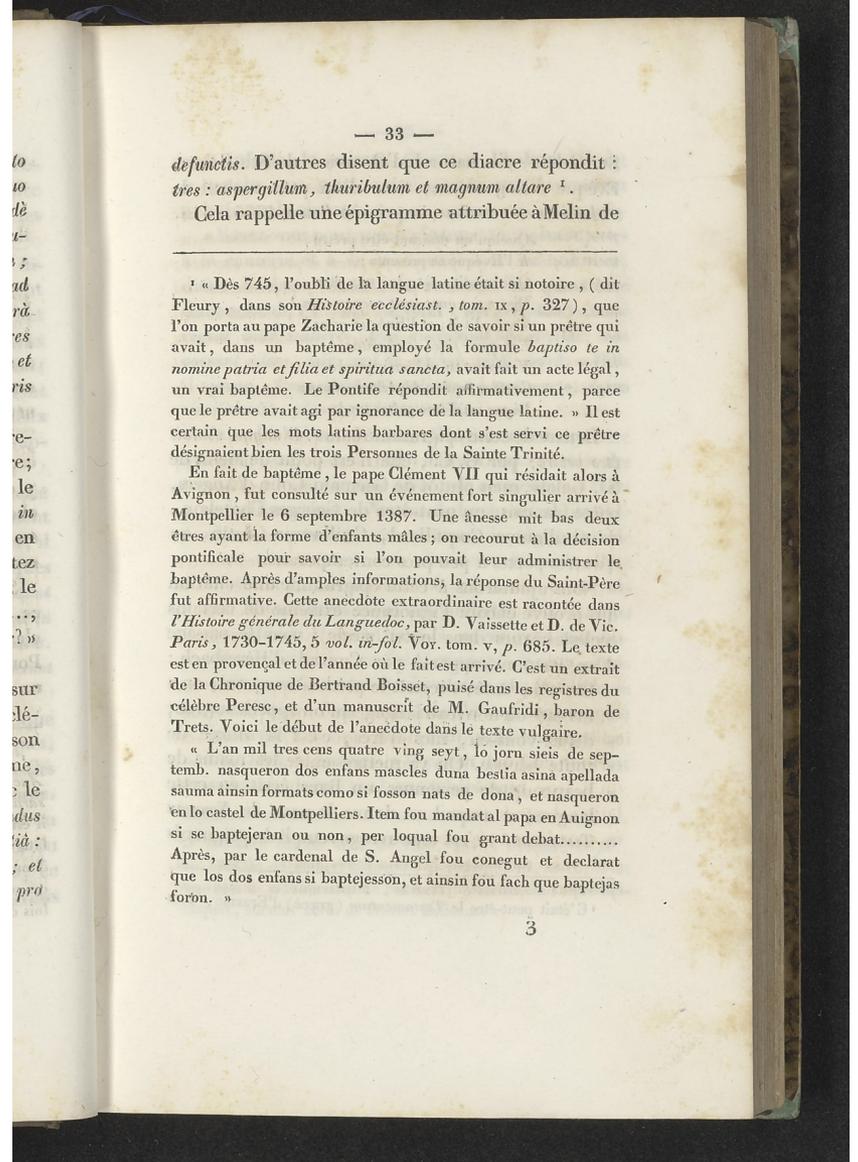
SOMMAIRE

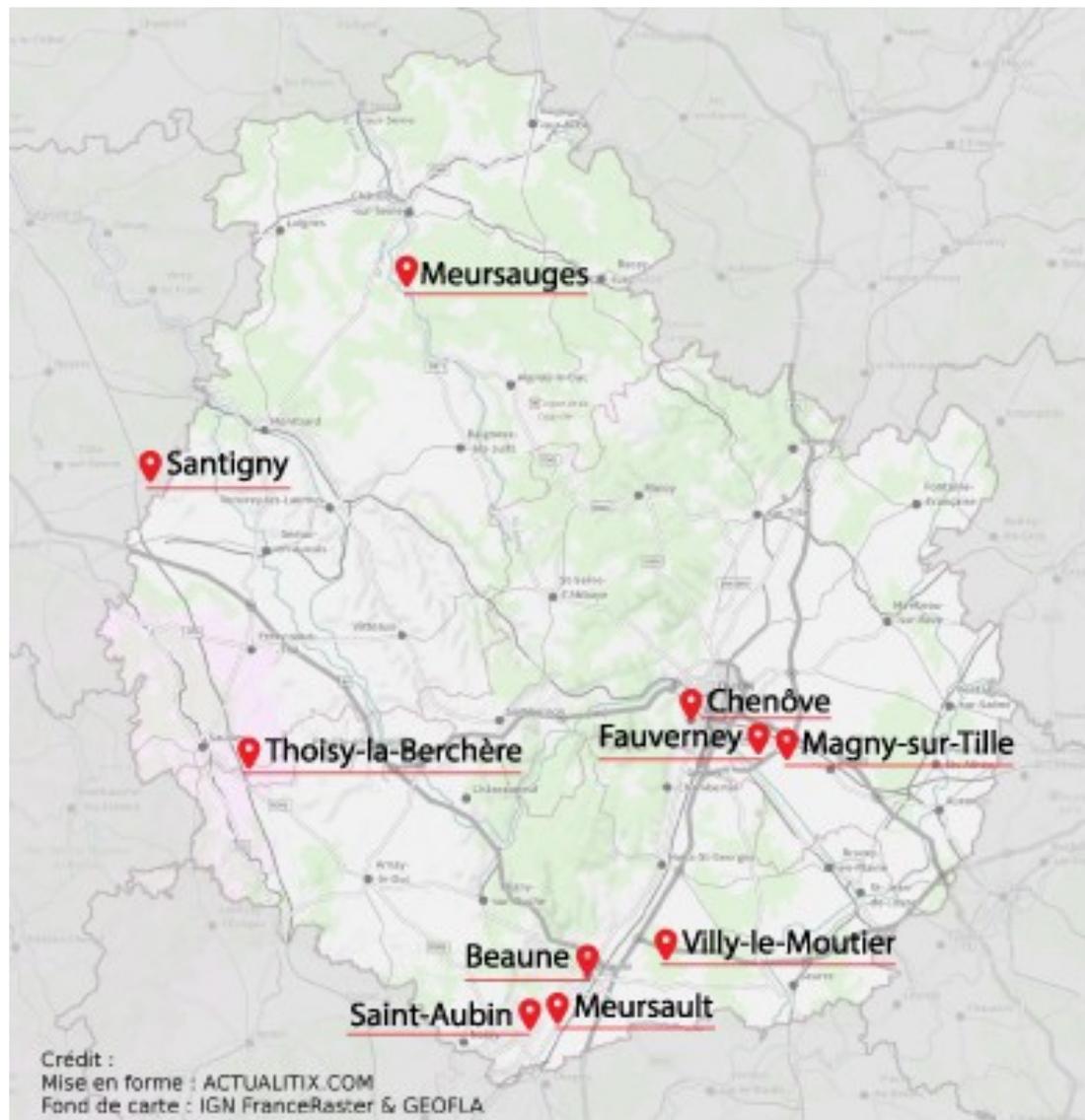
- 1** Phénomènes inexplicés
- 2** Sorcellerie
- 3** Dévotions marginales
- 4** Visions et apparitions
- 5** Groupes et associations surveillés

1

Phénomènes inexpliqués

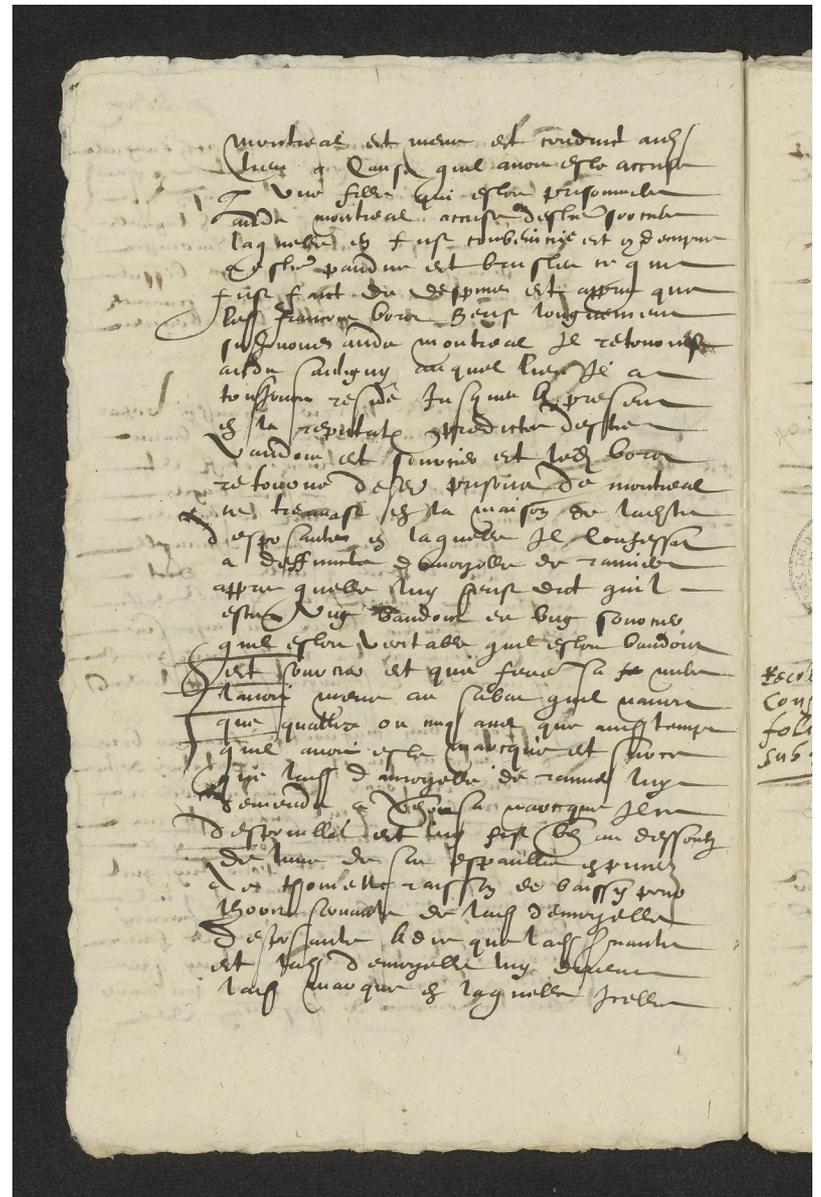
D 1/6475. Une ânesse donne naissance à deux enfants (1387)





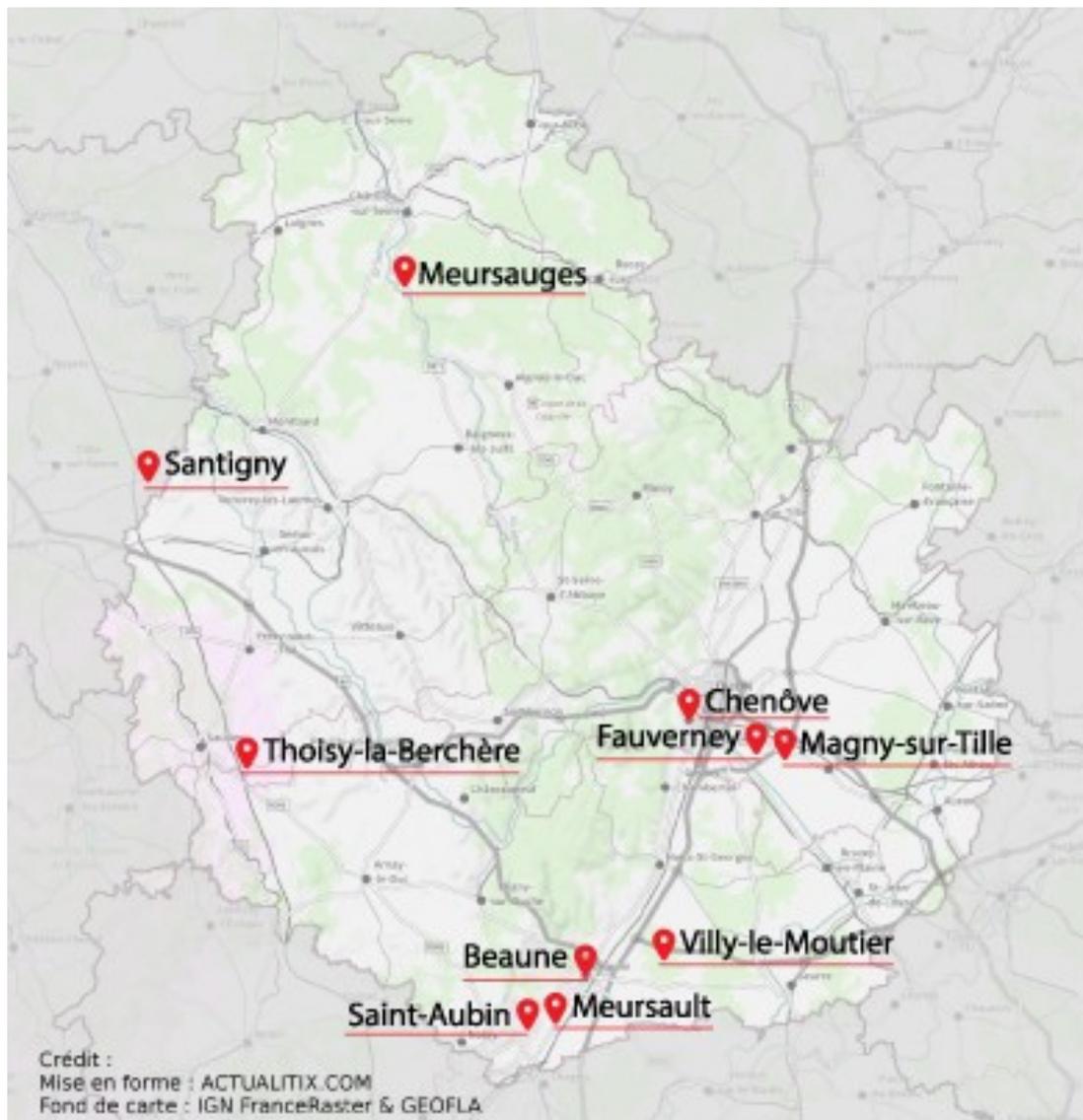
Crédit :
Mise en forme : ACTUALITIX.COM
Fond de carte : IGN FranceRaster & GEOFLA

8 H 580. Un sorcier à Santigny (Yonne) au XVIIe siècle



2

Sorcellerie



Crédit :
Mise en forme : ACTUALITIX.COM
Fond de carte : IGN FranceRaster & GEOFLA

Br 1/2697. Le sabbat entre Saint-Aubin et Meursault

Creux de Nervaux, dit M. Ch. Bigarne (1). « C'est une petite combe
« stérile qui descend du plateau, au
« revers de la montagne de Meur-
« sault, du côté de Gamay, à peu
« de distance de la pierre de Ton-
« ton-Marcelle. C'est dans ce lieu
« redouté que se tient le sabbat. On
« voit sur le sol de grands cercles
« où l'herbe jaunit, car les fées brû-
« lent le gazon avec leurs pieds en
« tournant des rondes nocturnes.
« Dans la nuit qui précède les
« grandes fêtes, les bonnes gens
« du Petit-Auxey et de Gamay peu-
« vent apercevoir du fond de leur
« vallée les sorcières infernales.
« Un ménétrier de Meursault re-
« venait une nuit, il y a bien long-
« temps de cela, d'une noce à Saint-
« Aubin. Arrivé sur les chaumes de
« Nervaux, il voit venir un cavalier
« monté sur un cheval noir, qui lui
« promet un trésor s'il veut revenir
« le lendemain.
« Le violonneux lui donne sa pa-
« role qu'il sera au rendez-vous ;
« puis, de retour à Meursault, il va

(1) De l'étude sur l'origine, la religion et
les monuments des *Kaltes-Edues*, par
Ch. Bigarne, 1 vol. in-8, avec planches,
Beaune 1872.

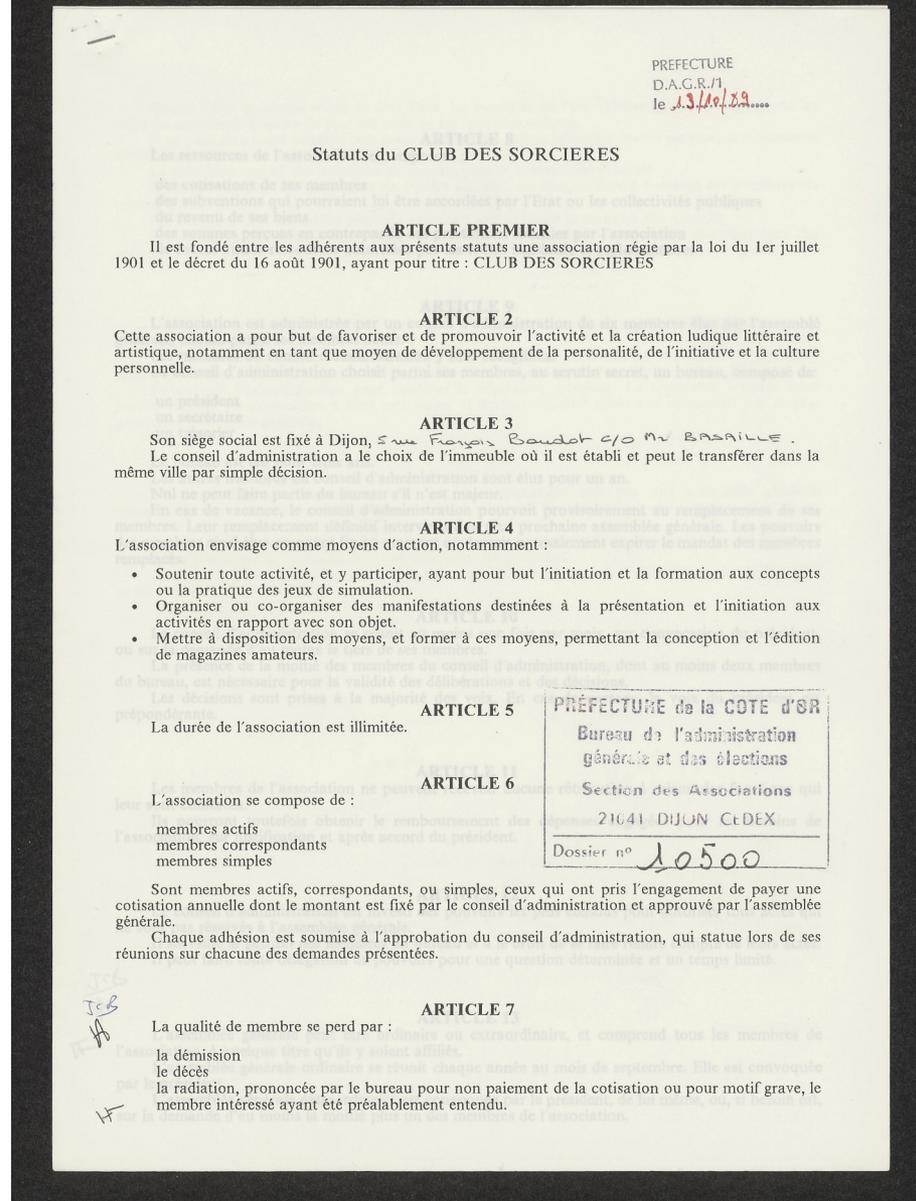
« trouver le curé qui lui fait enten-
« dre que son âme court un grand
« danger. Mais Satan a sa parole ;
« tous les deux se trouvent au ren-
« dez-vous ; au moment où l'homme
« noir met pied à terre, le musicien
« à moitié mort de peur, fait un
« signe de croix, et le diable dispa-
« rait avec sa monture. »

Mais le plus intéressant de ces
cercles que nous ayons vus se
trouve près de Vic-de-Chassenay
et est l'objet d'une très curieuse lé-
gende.

A une courte distance du village,
près d'un chemin conduisant à la
ferme du Moulin-à-Vent et à Torcy,
dans un pré dit *Grosloine* ou *Bou-
cheneau* (1), on voit, depuis un
temps immémorial, se dessiner sur
l'herbe plus courte, moins fournie
au printemps, comme brûlée dans
l'été et l'automne, un disque d'une
régularité telle qu'on le croirait
tracé avec un compas ; son déve-
loppement est d'une trentaine de
mètres sur environ 0^m40 centimètres

(1) Ce pré a dû être autrefois couvert de
broussailles, ainsi que l'indique le nom pa-
tois de *Boucheneau*, qui veut dire petit
buisson. Une pareille appellation se trouve
dans un lieu voisin du menhir : *La Pierre
de Sainte-Christine*, du moulin de Boca-
veau, à Genay.

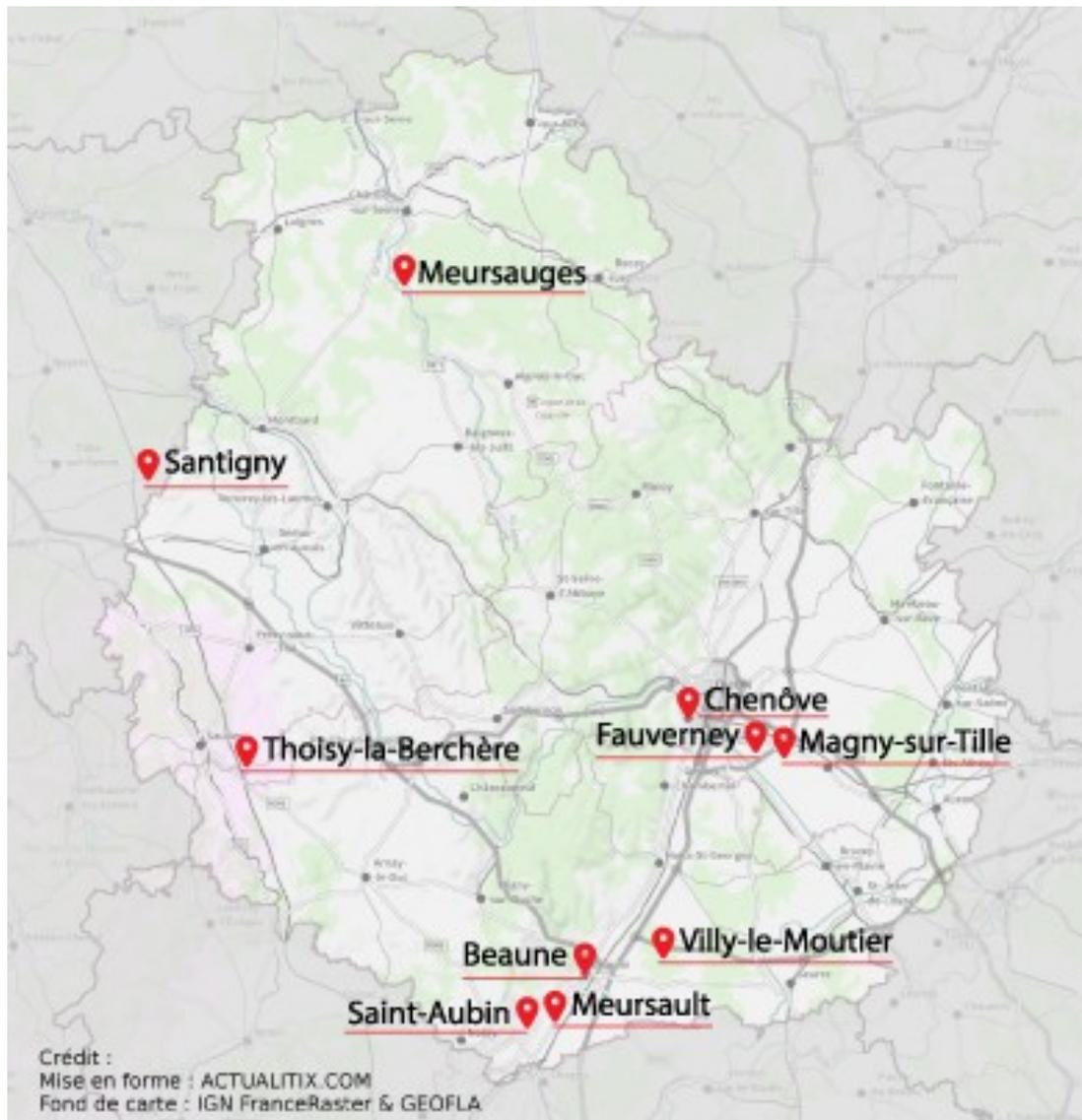
1726 W 68. Inoffensives sorcières



Ensemble chaque jour

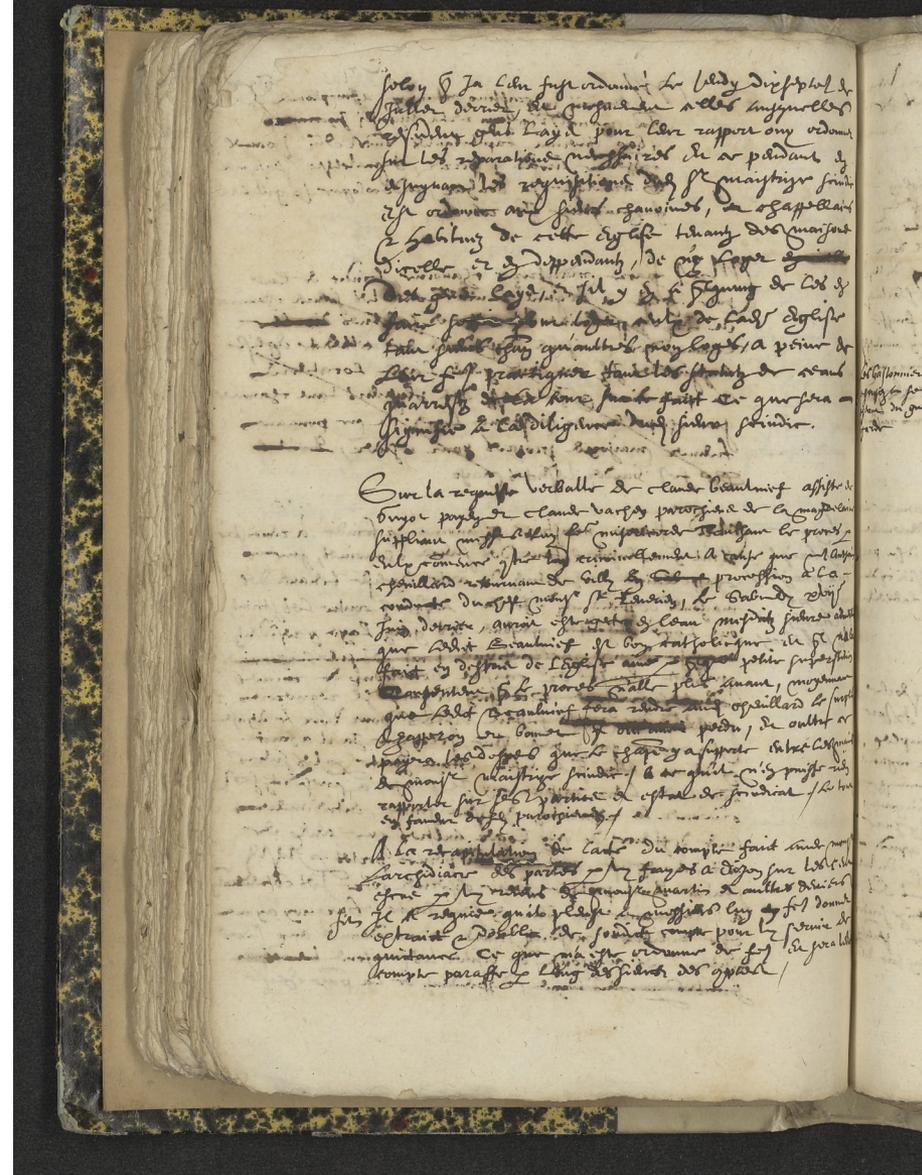
3

Dévotions marginales



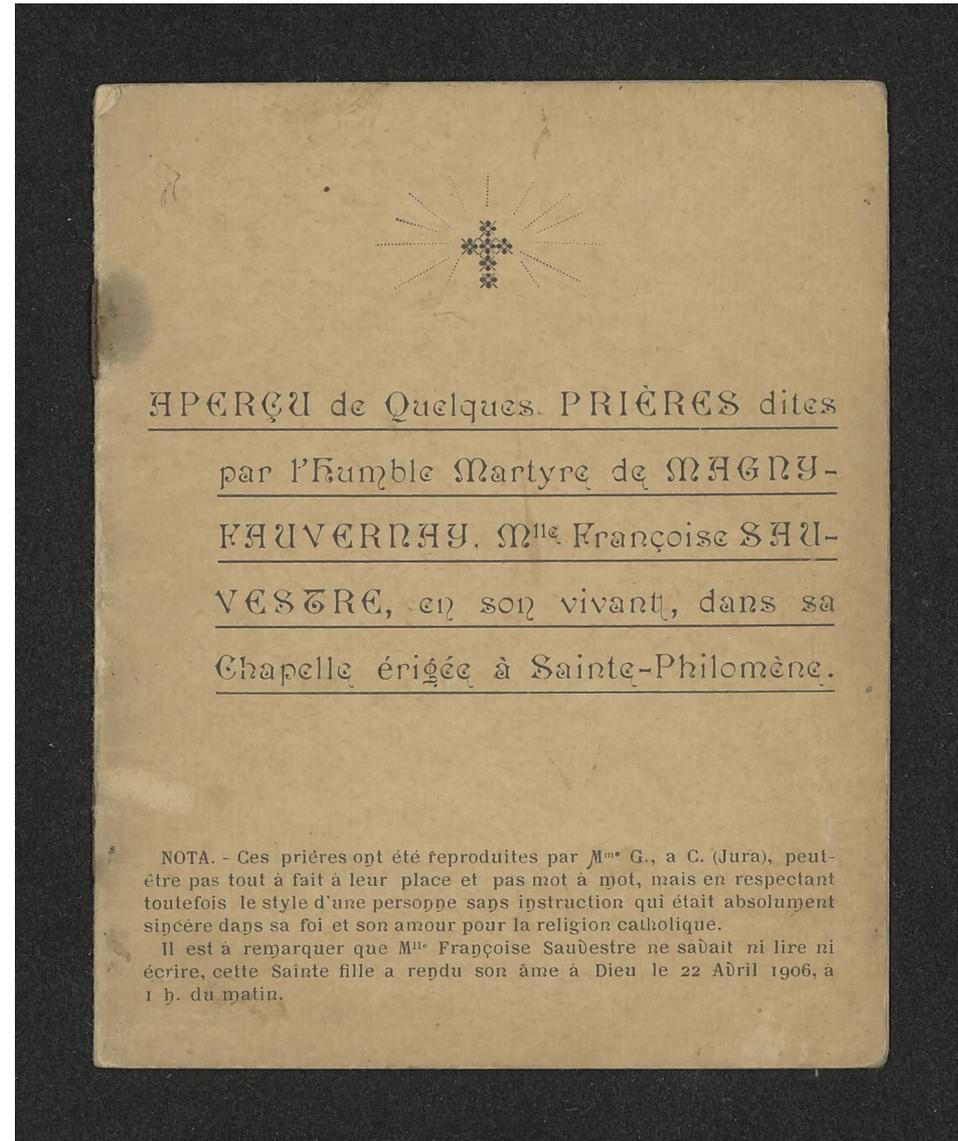
Crédit :
Mise en forme : ACTUALITIX.COM
Fond de carte : IGN FranceRaster & GEOFLA

G 2512. Superstitieux ou déséquilibré ?
XVIIe siècle





**1 J0 862. Françoise
Sauvestre, dévote de
sainte Philomène,
XXe siècle**



4

Visions et apparitions

2 V 50. Apparition mariale aux Carrières blanches à Dijon ? 1873

VILLE DE DIJON

PROCÈS-VERBAL

COMMISSARIAT

DE POLICE

Du quartier Sud-Ouest

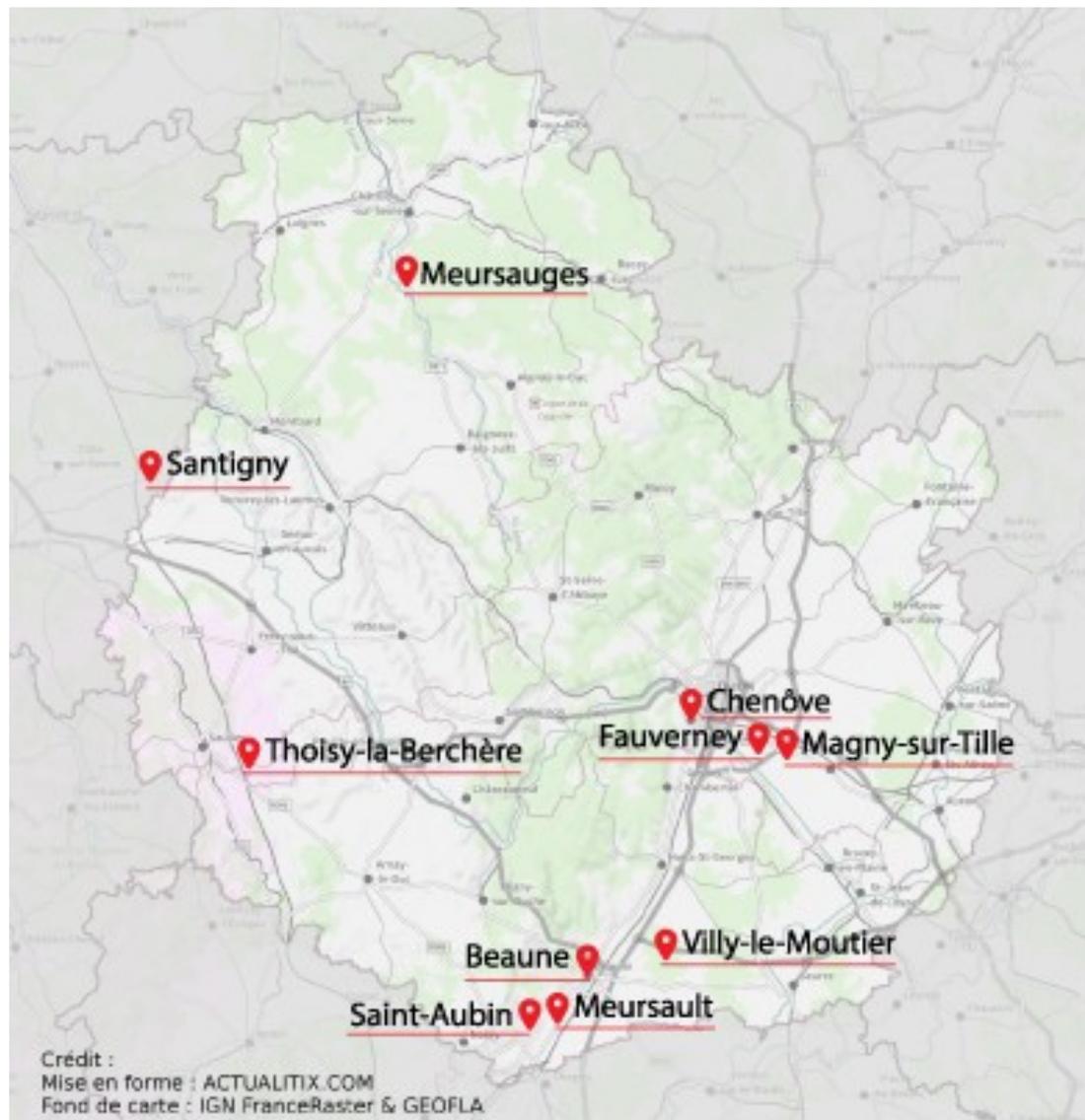
AFFAIRE

L'an mil huit cent soixante-trois le quatorze

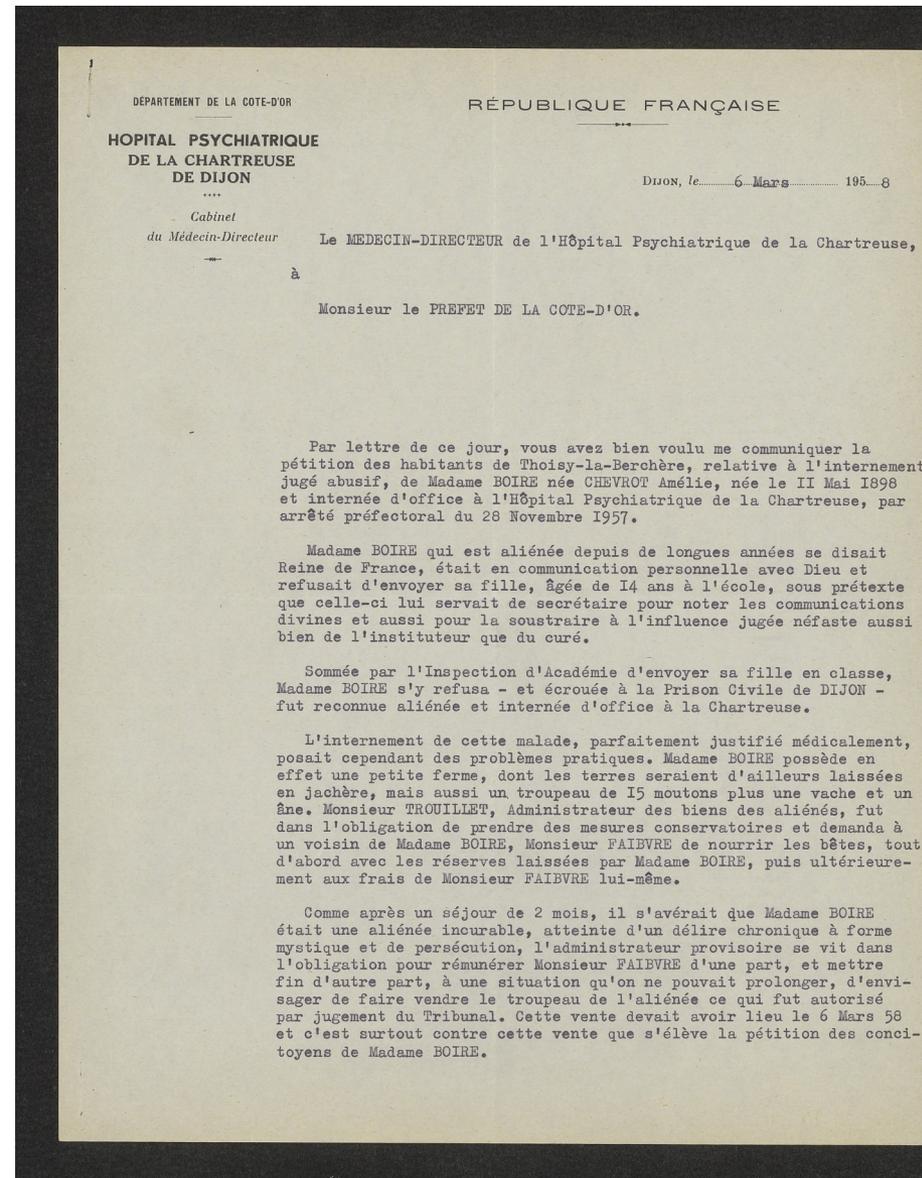
Enquête au sujet
d'un bruit de
l'Apparition
de la Sainte-Vierge,
à la Carrière
Blanche,
commune de Dijon

Septembre Nous, Antoine Galzeaud,
commissaire de police de la ville de Dijon, spécialement chargé
du quartier Sud-Ouest, en forme que le bruit courait
que la Sainte-Vierge s'était apparue au hameau
de la Carrière Blanche, au lieu où se trouve
le four à chaux et les dépendances propriétés de
Monsieur Dutheul, commune de Dijon, accompagné
d'un sous-brigadier de police Nicolin, nous nous en y
sommes transportés à l'effet de procéder à une enquête
et avons recueilli ce qui suit de la nommée
Pauline, Alcia, épouse de Louis Duplessy,
chauffeur, âgée de vingt-trois ans, demeurant sur
le lieu. Le soir du courant (la veille)
peu qu'il pouvait être deux heures du matin, elle
était sortie pour aller au jardin situé à quelque
envie de distance, à la suite de la maison qu'elle
habite, elle aperçut dans l'air, entre un pommier
et un cocotier, au-dessus du canal, à
une hauteur comparée à celle d'un arbre qui elle
designa et qui peut avoir environ sept mètres d'élévation
elle distingua comme un nuage qui semblait
choir sur le toit d'une maison de la paroisse
par son sommet du jardin, Alcia Duplessy
dit, traduisant, apparut, à un demi-mètre de
distance d'elle, la Sainte-Vierge debout, le visage placé
dans la même situation que sur le médaillon de
l'Immaculée Conception. Elle était vêtue d'une

Ensemble chaque jour



W 23794. La Reine de France de Thoisy-la-Berchère 1958



Tout en reconnaissant que Madame BOIRE est une aliénée, menant une " vie exaltée, illuminée, se croyant Reine de France, écrivant de tout côté "... issue de parents " originaux déjà " ... " et dont le mari s'est suicidé "... Les signataires pensent cependant " que sa folie n'ayant jamais fait aucun mal, ni troublé l'ordre, elle pourrait être rendue à la vie normale ".

Tel n'est pas notre avis et je considère Madame BOIRE comme une grande délirante mystique, susceptible de réactions dangereuses, ayant déjà causé du scandale par ses invectives contre Monsieur le Curé de Thoisy qu'elle accuse d'être un " faux prêtre d'une fausse religion ".

Par ailleurs le comportement que Madame BOIRE a eu vis à vis de sa fille qu'elle " soigne à sa façon " a fait l'objet d'une enquête sociale de la part de l'Inspection de la Population qui a fait recueillir temporairement l'enfant par l'aide sociale à l'enfance.

Ce rapport d'enquête dont je n'ai pas eu communication, est entre les mains de Mademoiselle BARAT, Inspecteur de la Population qui est prête à le fournir à Monsieur le PREFET.

Ayant reçu communication de la pétition des habitants de Thoisy-la-Berchère le 5 Mars et la vente devant avoir lieu le 6 Mars à 14 heures, j'ai pu cependant toucher Monsieur TROUILLET, administrateur provisoire des biens des aliénés non interdits qui n'a ni le temps ni la qualité pour faire retarder une vente, ordonnée par le Tribunal mais qui m'a déclaré ne pas envisager pour l'instant de demander au Tribunal l'autorisation de vendre la ferme et les terres afin de préserver les droits éventuels de la fillette de Madame Veuve BOIRE.

A propos de cette fillette élevée dans un milieu aliéné, intégrée de force dans un vaste système délirant par sa collaboration plus ou moins volontaire à des écrits soi-disant inspirés, il me semble que son placement par les soins de l'aide sociale à l'Enfance est une mesure de protection judicieuse.

Le retour prématuré à son foyer de Madame Veuve BOIRE, aliénée chronique ne pourrait que compromettre dangereusement la santé mentale d'une fillette dont l'hérédité est déjà bien chargée.

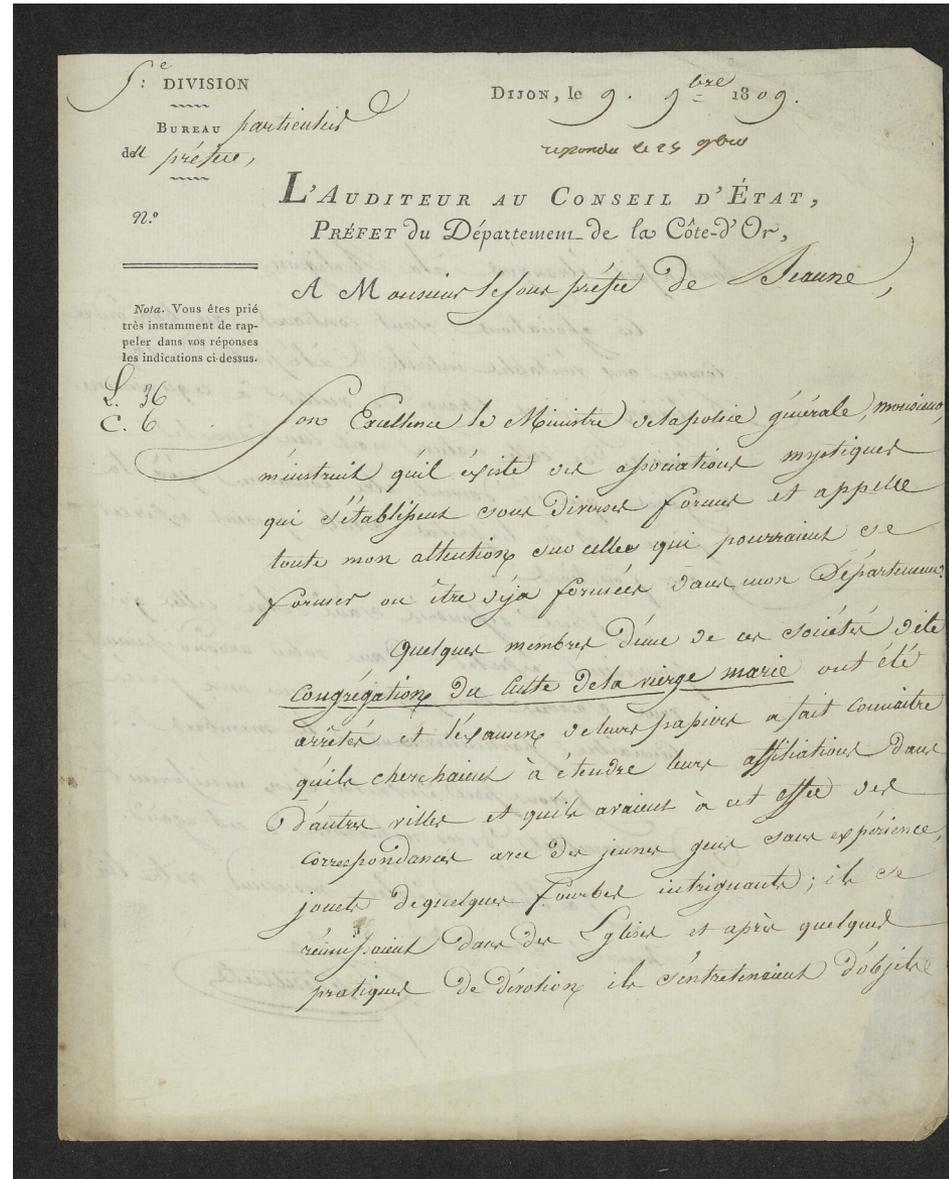
En résumé, Madame BOIRE est une aliénée chronique et selon toute vraisemblance incurable, (je la crois susceptible de réactions dangereuses,) dont l'internement doit être maintenu, sa fille doit rester sous la tutelle de l'Aide Sociale à l'Enfance - et ses biens, pour l'instant - sous la protection de l'Administrateur provisoire des biens des aliénés non interdits. Les mesures conservatoires prises par cet administrateur présentent un caractère de nécessité et d'urgence indiscutable.

Rien ne s'oppose à ce qu'ultérieurement soit envisagée la nomination d'un Conseil de Famille ou engagée une procédure d'interdiction pour mettre fin à cette tutelle provisoire.

5

Groupes et associations surveillés

20 M 580. Chasse aux
congrégations
mystico-politiques
1809



1906 W 219.
Des Swedenborgiens à
Beaune ?
1976

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mod. 30-15 R

ORIGINE				EXPÉDITION				RÉFÉRENCE		CLASSEMENT	
DÉPARTEM.	POSTE	COTE		NATURE	DATE	EXEMPLAIRES	ENREGISTREMENT	ENREGISTREMENT	DATE	CATÉG.	DOSSIER
		SOURCE	SERVICE			NOMBRE	N°				
21	1				8.12.76	6	288				16

PIECES JOINTES

DCRG INFO I/1

SECTES

OBJET

DESTINATAIRES	
MM. LE PRÉFET LE DIRECTEUR DES R.G.	**
ARCHIVES	***

TIMBRE A L'ARRIVÉE	RÉSUMÉ
ENREGISTREMENT	Une association intitulée "La Nouvelle Eglise de France" dont le siège est situé chez M. NICOLIER à BOURGUIGNON, commune de MEURSANGES (21) a été déclarée récemment à la Sous-Préfecture de BEAUNE (21).
3 120	Cette association a pour but la pratique des doctrines chrétiennes nouvelles exposées dans les écrits théologiques d'Emmanuel SWEDENBORG.
DIFFUSION	La Sous-Préfecture de BEAUNE (21) vient d'enregistrer les statuts d'une association intitulée : "La Nouvelle Eglise de France". Installée dans une propriété privée appartenant à M. NICOLIER Marcel, située à BOURGUIGNON commune de MEURSANGES (21), cette association a pour but la propagation et la mise en pratique de doctrines chrétiennes, nouvelles, telles qu'elles sont exposées dans les écrits du théologien Suédois SWEDENBORG (1688 - 1772).
COTE D'EXPLOITATION	D'après le Pasteur, M. NICOLIER Alain né le 30.03.1952 à EPINAY SUR SEINE (93), domicilié au siège de cette association, cette nouvelle église connue essentiellement aux Etats Unis et en Afrique compte environ 200 membres en France installés principalement dans la région parisienne. Sa doctrine tirée de l'ouvrage de SWEDENBORG, "La vraie religion chrétienne" consiste à une analyse profonde de la bible (ancien et nouveau Testament) et de la parole de Dieu considérée par les fidèles de cette église comme infinie et éternelle.
CLASSEMENT	La "Nouvelle Eglise de France" édite une revue mensuelle intitulée "La Nouvelle Terre".
OBSERVATIONS	Les principaux responsables de cette association sont : Président : M. Paul SEVIN né le 15.10.1910 à BOURGES (18) retraité, domicilié 75, rue Denis Gogne à CLAMART (92).

.../...

1652 W 4.
Les Rose-Croix...
1978

PRÉFECTURE
DE LA CÔTE-D'OR
Direction
de l'Administration Générale
et de la Réglementation
Bureau de l'Administration Générale
et des Elections
21034 DIJON-CEDEX
Téléphone (80) 43.81.81
Poste 2114

N° de dossier à
rappeler dans toutes
vos correspondances :
1652 W 4

ASSOCIATIONS
(loi du 1er juillet 1901)

RECEPISSE DE DECLARATION

LE PREFET DE LA REGION DE BOURGOGNE
PREFET DE LA COTE D'OR

N° 1652 W 4

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
VU le décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique
pour l'exécution de la loi précitée,

certifie avoir reçu de Monsieur Christian BERNARD Président
demeurant à Le Breuil - Chateau d'Amorville - 21110 LE NEUBOURG

1°) une déclaration en date du 4 Août 1978, par laquelle il fait connaître :
- la constitution d'une association
- ~~la dissolution d'une association~~
- ~~la modification apportée~~

- au titre
- au siège social
- à l'objet
- à la composition du bureau
- aux statuts de l'association
- déclarée à

dénommée
Association culturelle "DEMIAND de CLARVAUX" de l'Ancien et
Nystème ordre Rose Croix A.P.O.R.C. de Dijon.
dont le titre devient

ayant pour but l'étude de l'idéal rosicrucien.

dont le siège est situé à Dijon - 29, Quai Jauréty

~~dont le siège est transféré de~~

2°) deux exemplaires des statuts
~~des statuts modifiés~~

Pièces annexes : une déclaration ;
un exemplaire des statuts,
un registre.

A DIJON, le 15 Juin
1978
LE PREFET,

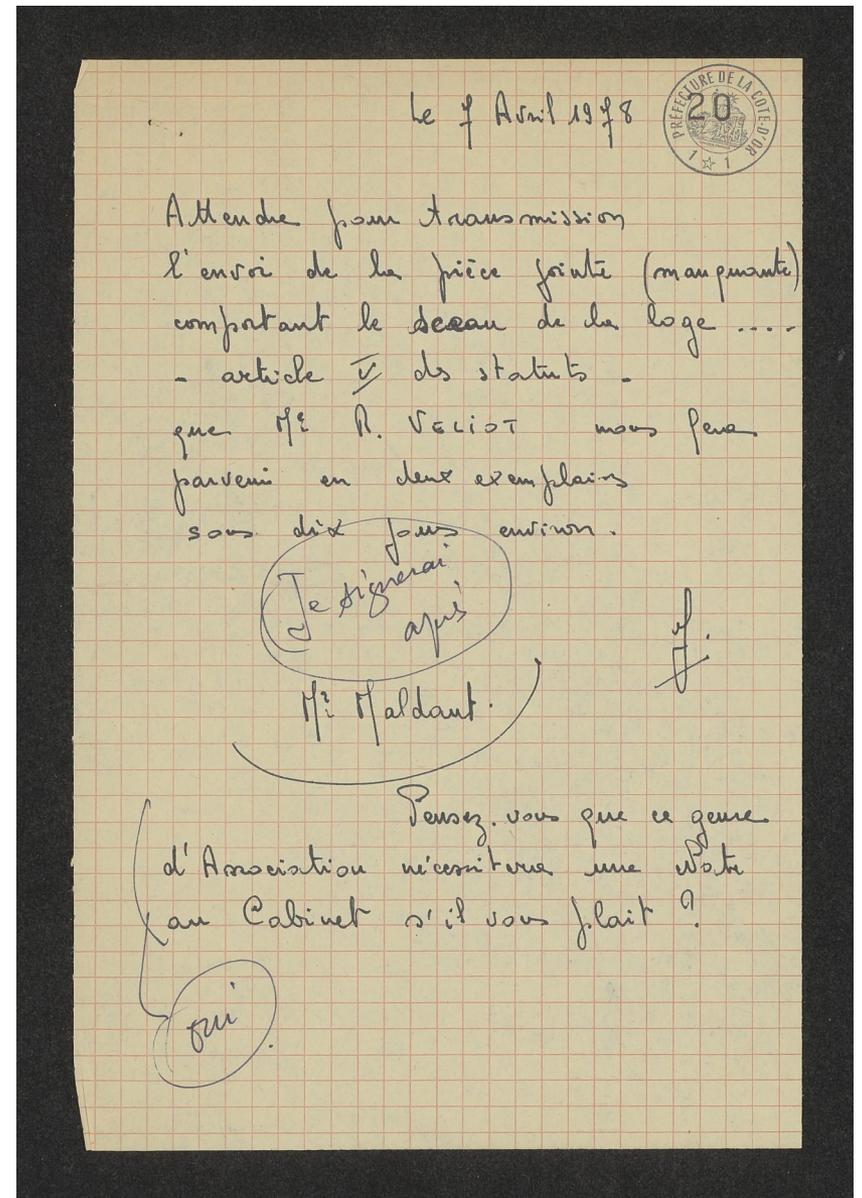
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau.



Note importante au verso

Henri MALDANT

... une association
comme les autres ?



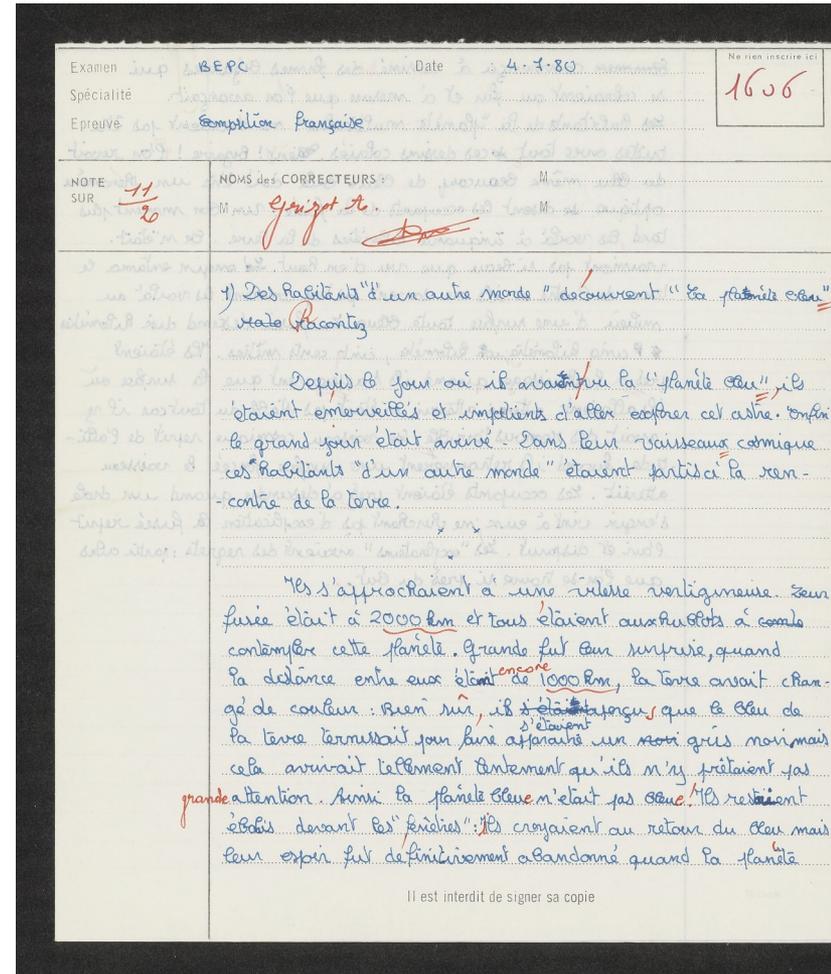
Le paranomal s'invite au cœur de l'Éducation nationale



1058 W 4

Les extraterrestres au BEPC

1980



Du cerveau au réel, et retour